



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.36  
10 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Première session ordinaire de 1996  
22-26 janvier 1996  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

NOTE DE STRATÉGIE CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS\*\*

Liban

RÉSUMÉ

Le Directeur général présente la note de stratégie concernant le programme du Liban pour un programme de coopération pour la période 1997 à 2001.

Après 15 ans d'une guerre civile qui a ravagé son économie et détruit son infrastructure pour la fourniture des services de base, le Liban s'est engagé dans un processus de redressement et de reconstruction dans lequel les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les particuliers jouent tous un rôle. Certains indicateurs de base, comme le taux de mortalité infantile et la scolarisation primaire, qui avaient considérablement reculé au cours de la guerre, ont retrouvé les niveaux d'avant-guerre et le Liban a réussi à atteindre la plupart des objectifs pour le milieu de la décennie. Cependant, il subsiste encore d'importantes disparités régionales et des problèmes de durabilité, de qualité et d'acquisition de capacités pour le développement à long terme.

Le Gouvernement libanais a lancé un plan de reconstruction et de développement, Horizon 2000, et les institutions des Nations Unies, notamment l'UNICEF, établissent une note de stratégie afin de soutenir et de compléter cet effort. Dans ce contexte, l'objectif stratégique pour ce cycle du programme, avec le Gouvernement et les ONG, sera la mise en place de capacités dans les domaines de la santé de base, de l'enseignement primaire et des questions relatives aux enfants et aux femmes en situation particulièrement difficile. Le programme accordera une attention particulière aux régions les moins bien desservies du pays. Ces efforts seront soutenus par une stratégie croisée de promotion pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et une mobilisation sociale pour atteindre les objectifs.

\* E/ICEF/1996/2.

\*\* Un additif à ce rapport incluant la recommandation finale du programme de pays sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa troisième session ordinaire de 1996.

## LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. La guerre civile qui a récemment pris fin au Liban continue d'affecter le bien-être des femmes et des enfants. Vingt-huit pour cent des familles vivent dans une pauvreté absolue et, parmi celles-ci, 75 % vivent dans des zones rurales et 25 % dans des zones urbaines. Les femmes et les enfants sont de plus en plus présents sur le marché du travail pour faire face aux besoins essentiels de leur famille, les enfants représentant peut-être jusqu'à un tiers de la main-d'oeuvre rémunérée.

2. La guerre du Liban a créé une situation très grave pour les enfants et les femmes dans des circonstances particulièrement difficiles. Plus de 800 000 personnes ont été forcées de quitter leur foyer pendant la guerre et environ 450 000 d'entre elles n'ont pu regagner leur domicile. Environ 53 000 enfants souffrent de handicaps physiques et/ou mentaux et des stratégies doivent être élaborées pour traiter ce problème. Dix pour cent du pays est toujours occupé, ce qui affecte surtout les femmes et les enfants.

3. Bon nombre des objectifs à mi-parcours ont été atteints au niveau national, c'est-à-dire la couverture pour la triple vaccination contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos et les trois doses de vaccination antipoliomyélitique par voie orale est passée de 82 % en 1990 à 92 % en 1994. L'application de la thérapeutique de réhydratation par voie orale a augmenté de 45 à 82 % au cours de la même période. Un seul cas de poliomyélite a été signalé depuis 1992. Tout le sel disponible pour la consommation humaine est désormais iodé. Dans l'éducation, le taux de scolarisation du niveau primaire est déjà élevé - 96 % - sans discrimination apparente selon le sexe. Cependant, 70 % des élèves de l'enseignement secondaire abandonnent leurs études, ce qui indique une qualité insuffisante de l'enseignement. Les taux de redoublement sont élevés, et 62 % de tous les enfants dans le secteur primaire sont en retard. Les taux nationaux de mortalité des nourrissons et des enfants au-dessous de cinq ans sont estimés à 32 (1994) et 40 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. Soixante-quatorze pour cent de la mortalité infantile survient durant le premier mois, principalement en raison de malformations congénitales, de naissances prématurées et d'insuffisance pondérale à la naissance. Les infections respiratoires aiguës sont à elles seules la principale cause de mortalité et de morbidité infantiles. Cependant, ces chiffres dissimulent de graves problèmes dans les zones mal desservies et dans les zones de conflit. Dans les banlieues de Beyrouth, le taux de mortalité infantile (TMI) est estimé trois fois plus élevé que dans la ville elle-même; 60 % de la mortalité des enfants au-dessous de cinq ans se produit dans la Beqa et dans le nord du pays où 25 % seulement des enfants au-dessous de cinq ans survivent.

4. Le secteur privé assure 85 % des services de santé. Les établissements privés représentent 73 % de la scolarisation. Dans les régions éloignées, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG) viennent au secours de la population la plus défavorisée, bien que la qualité des services ne soit pas en général élevée.

## ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

5. Les objectifs de la moitié de la décennie ont pu être atteints grâce à l'application de stratégies visant à la mise en place de capacités obtenue par des activités intensives de formation fournies par les organismes publics et les ONG. Dans l'ensemble, la coopération avec les ONG nationales et locales a été positive. Cependant, les ONG manquent parfois de l'expérience suffisante et des compétences administratives. Aussi l'UNICEF et le Gouvernement renforceront-ils le rôle des ONG et ce qui concerne l'efficacité et la durabilité de leurs efforts.

/...

6. Pour favoriser la coopération, l'UNICEF a appuyé la coopération entre le secteur public et le secteur privé avec de bons résultats, par exemple, en ce qui concerne les écoles et les associations médicales et paramédicales, et dans l'éducation de base, particulièrement dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éducation et du projet d'assimilation des connaissances. En outre, des méthodes intégrées combinant l'alimentation en eau et l'assainissement avec la lutte contre les maladies diarrhéiques comme éléments d'un programme de santé se sont révélées extrêmement efficaces.

7. Dans les régions les moins développées, des activités spécialement conçues dans le domaine de l'immunisation et de la lutte antidiarrhéique ont été efficaces. Une autre grande leçon à retenir a été l'importance du maintien d'une capacité de secours d'urgence, comme on l'a vu durant les opérations militaires qui se sont produites dans le sud du Liban et dans l'ouest de la Beqa.

8. Des campagnes de sensibilisation, la diffusion de connaissances et l'éducation sanitaire destinées aux femmes ont conduit à des améliorations dans le nombre d'enfants amenés dans des centres de vaccination ou traités rapidement pour des infections respiratoires et diarrhéiques.

9. Les données nationales pour la planification et le suivi ont été généralement insuffisantes. Par conséquent, un besoin essentiel est de développer des mécanismes de collecte et d'évaluation des données à la disposition du Gouvernement, du secteur privé et des ONG.

#### STRATÉGIE PROPOSÉE CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS

10. Étant donné le succès considérable des stratégies conçues pour atteindre les objectifs de la moitié de la décennie et les leçons tirées de l'expérience, le prochain programme de pays vise à réaliser et à maintenir les objectifs de la décennie au niveau national, particulièrement en ce qui concerne la santé maternelle et infantile, l'éducation de base, les enfants et les femmes en situation particulièrement difficile et à réduire de 25 % l'écart avec les régions mal desservies. Ce résultat sera obtenu principalement en renforçant la capacité nationale, particulièrement en élargissant la couverture et en améliorant l'efficacité des services de base, la formation locale et les données pour la planification et le suivi, et la promotion et la mobilisation sociale. Le cycle de programme est harmonisé avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, et l'exécution de la stratégie de programme proposée pour les enfants a bénéficié de contributions d'autres institutions des Nations Unies. L'UNICEF coopère également avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies à l'établissement de la note de stratégie des Nations Unies par pays.

11. La nouvelle stratégie de programme de pays portera sur trois fronts et comprendra : a) des interventions nationales, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et s'adressant aux enfants en situation particulièrement difficile; b) des interventions multisectorielles, centrées sur les régions à haut risque et moins développées; c) et des interventions croisées, notamment la promotion et la mobilisation sociale. Les programmes nationaux aideront à maintenir et à élargir les résultats, par exemple dans le programme élargi sur l'immunisation et de lutte contre les maladies diarrhéiques. L'UNICEF aidera à la formation de personnel de l'administration nationale et locale ainsi que des ONG, fournira un soutien en matière de gestion aux organismes publics pour améliorer la couverture et la qualité des services, et un matériel et un équipement limités. L'assistance technique sera accordée aux Ministères de la santé, de l'éducation et des affaires sociales, aux municipalités et à

/...

l'administration locale. L'UNICEF continuera également à aider les ONG à exercer leur rôle dans le processus de redressement national.

12. La stratégie par zone couvrira les poches géographiques où les enfants et les femmes courent les plus hauts risques et où les indicateurs sociaux en ce qui concerne les objectifs de la décennie et la réalisation des droits de l'enfant sont notablement au-dessous des niveaux des résultats nationaux. La plupart des zones concernées seront les taudis urbains, les régions rurales mal desservies, les zones occupées et les sites où se trouvent des personnes déplacées. Les communautés et les institutions locales apporteront leur participation et feront appel au programme national de mise en place de capacités pour obtenir un appui. Le soutien de l'UNICEF aidera à développer et à améliorer les services de santé maternelle et infantile, d'enseignement préparatoire et primaire, d'alimentation en eau et d'assainissement, et les initiatives concernant les enfants en situation particulièrement difficile. Si besoin est, des interventions d'urgence seront appuyées de manière à contribuer aux efforts de développement à plus long terme.

13. Par des interventions croisées, l'UNICEF contribuera à maintenir la priorité élevée des droits de l'enfant au plan national et à mettre au point des méthodes d'application des dispositions de la Convention par des interventions portant sur des programmes précis.

14. Le programme aidera à la collecte et à l'analyse de données de base concernant la situation des enfants et des femmes. La coopération de l'UNICEF complétera l'assistance d'autres donateurs qui aident à renforcer la capacité nationale de collecte et d'analyse systématiques des données. Ceci est essentiel pour des processus de planification, de suivi et d'évaluation plus efficaces, ainsi que pour la promotion des droits de l'enfant.

15. En ce qui concerne la santé, l'objectif principal sera de réduire le taux de mortalité infantile et postinfantile à 27 et 35 pour 1 000 naissances vivantes respectivement et de diminuer de 25 % l'écart entre les indicateurs nationaux et ceux des zones défavorisées. L'UNICEF promouvra la stratégie de manière à améliorer les soins prénataux, périnataux et postnataux, afin de réduire le taux de mortalité infantile. La nouvelle stratégie appellera également l'attention sur l'amélioration des services dans les zones défavorisées et l'appui aux centres de soins de santé primaires et de développement social. Elle ciblera les familles et les mères en donnant des informations sur la santé et en renforçant la coordination entre le secteur public et le secteur privé et les ONG.

16. La stratégie de programme de pays prévoit l'élimination progressive de deux projets à forte intensité, l'alimentation en eau et l'assainissement et les médicaments essentiels, qui seront repris par les pouvoirs publics. L'assistance technique et logistique, cependant, continuera à contribuer à la réanimation des services de base dans les zones mal desservies et à haut risque.

17. Un système d'information sur la gestion de l'éducation est essentiel pour résoudre le problème du taux élevé d'abandon scolaire et pour atteindre et maintenir les objectifs d'au moins 80 % de taux d'achèvement des études dans l'enseignement au niveau moyen. Pour résoudre les problèmes de l'adaptation et de la qualité de l'enseignement, le Ministère de l'éducation commence à adopter les principes de l'Initiative mondiale pour l'enseignement préconisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'UNICEF. Travaillant avec le secteur public comme avec le secteur privé, l'UNICEF appuiera les efforts visant à réduire les disparités qualitatives et à promouvoir une meilleure utilisation de l'expérience et des connaissances locales.

/...

18. Dans la période suivant la guerre civile, le processus de redressement national sera appuyé par l'intermédiaire du projet d'"Éducation pour la paix" lancé par l'UNICEF. Étant donné le peu de perspectives d'une action menée exclusivement par les ONG, le projet sera intégré dans le système d'éducation traditionnelle et non traditionnelle, avec le concours des ONG.

19. Les données limitées dont on dispose sur le travail des enfants et sur les enfants souffrant de handicaps physiques, psychosociaux et en matière d'apprentissage indiquent une situation alarmante. Pour les enfants des rues, les enfants en prison et les ménages défavorisés dont le chef est une femme, on dispose de peu de renseignements. Cependant, leur nombre est probablement important. L'UNICEF continuera à aider le Ministère des affaires sociales et les ONG à rassembler des informations pour mettre au point une stratégie et des programmes nationaux répondant aux besoins et aux droits de ces enfants.

20. Renforcer le rôle des femmes comme agents du changement et décideurs sera une stratégie prioritaire. La prise en compte des femmes sera intégrée dans les programmes de mise en place de capacités et dans les programmes localisés. Des données seront ventilées par sexe en tant que parties des systèmes d'information sur la gestion. La formation de personnel de l'administration nationale et des ONG aux questions de discrimination selon le sexe sera prioritaire. L'UNICEF soutiendra la formation des femmes aux compétences rémunérées et à l'accès au crédit, particulièrement à l'intention des femmes chefs de famille et de celles qui se trouvent dans des districts à haut risque.

21. La promotion, la mobilisation sociale et les communications continueront à assurer la priorité aux enfants dans les programmes nationaux, à promouvoir une législation conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, à assurer davantage de ressources pour le développement humain en appliquant le concept de "20/20", à faire travailler en commun pour les enfants l'administration nationale, le secteur privé et les ONG, et à renforcer les communications pour améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques de la famille.

/...

BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME

Coopération estimative du programme, 1997-2001 a/

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Ressources générales</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Total</u>
Santé	1 700	3 300	5 000
Éducation	1 200	3 400	4 600
Enfants en situation particulièrement difficile	600	2 800	3 400
Promotion et communication	750	-	750
Planification, suivi et évaluation	<u>750</u>	<u>-</u>	<u>750</u>
Total	<u>5 000</u>	<u>9 500</u>	<u>14 500</u>

---

a/ Il s'agit uniquement de chiffres indicatifs qui peuvent être modifiés une fois que les données financières globales sont obtenues.

-----